

**Le Directeur Général  
du Centre Hospitalier Universitaire de Caen**

**A**

**L'ensemble des Agents et des Praticiens du CHU**

Caen, le 11 septembre 2012

Madame le Professeur, Monsieur le Professeur, Docteur, Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je vous ai fait part il y a deux semaines de la reconnaissance obtenue par le CHU dans le palmarès des hôpitaux pour la qualité de ses soins. Je reviens aujourd'hui vers vous pour aborder cette fois l'actualité financière, dans le prolongement du courrier du 9 mai 2012 adressé à chacun d'entre vous.

En effet, les efforts consentis par l'ensemble de la communauté du CHU ont permis de réduire considérablement le déficit de l'établissement puisqu'il s'élevait fin 2011 à 9,2 millions d'euros (soit moins de 2 % du budget) contre 19,7 millions en 2010 et 37,2 en 2009. Toutefois, comme je vous l'indiquais, la situation de l'établissement reste extrêmement fragile et, dans un contexte européen très difficile, l'accumulation depuis de nombreuses années de déficits (119M€ au total) pèse de plus en plus sur la trésorerie de l'établissement.

Ainsi, le CHU a systématiquement dépensé davantage que les recettes qu'il a perçues. Et c'est au prix de l'utilisation d'une « ligne de trésorerie », autrement dit une autorisation de découvert, qu'il a pu faire face à ses charges courantes.

Les deux autorisations de découvert contractées auprès d'établissements bancaires pour le paiement de nos charges d'exploitation arrivent à échéance les 3 et 12 octobre prochains. Or, malgré toutes nos démarches auprès des banques, leur renouvellement, même partiel, est pour le moment très incertain.

Les difficultés sont aggravées par l'absence de réponses positives des banques aux demandes d'emprunt du CHU pour financer ses investissements, et ce depuis janvier 2011. Le programme d'investissement a dû, de ce fait, être réduit, mais ne peut être stoppé en raison des besoins importants en équipements médicaux, informatiques et hôteliers indispensables à la qualité du travail des professionnels et de la prise en charge du patient.

Les salaires sont et seront payés. Mais, dans ce contexte particulièrement grave, j'ai été contraint de suspendre le versement des cotisations patronales et de décaler le paiement des fournisseurs, décalage qui devra être le moins long possible, car nous sommes conscients de l'impact d'une telle mesure sur leur propre situation de trésorerie.

Le CHU a su démontrer sa capacité à améliorer son équilibre économique. Cet objectif demeure en effet incontournable pour réduire sa dépendance vis-à-vis des banques et développer une capacité d'investissement suffisante pour moderniser ses équipements.

Néanmoins, si l'établissement s'est largement investi pour redresser sa situation, il ne peut assumer seul l'assainissement de sa structure financière. Des discussions sont actuellement en cours avec l'Agence Régionale de Santé, le Ministère de la Santé et les établissements bancaires afin de trouver une issue à cette crise.

L'étape actuelle est difficile mais la poursuite de l'assainissement de la situation du CHU est nécessaire et, j'en ai la conviction, possible, tant l'établissement mérite, par les ressources et compétences qu'il détient, un devenir plus serein.

Je vous prie de croire, Madame le Professeur, Monsieur le Professeur, Docteur, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en l'assurance de ma très sincère considération.

**Angel PIQUEMAL**

